

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA RUE PAUL NAUDÉ

CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'établissement du zonage d'assainissement revêt un caractère réglementaire et confère aux Communes des responsabilités et des compétences affirmées.

Le zonage répond à un souci de protection de l'environnement et à un souci de qualité des ouvrages de collecte et d'épuration, et d'amélioration du service à l'utilisateur. Il permet de mettre en œuvre les techniques les plus adaptées au contexte local. C'est un document opposable au tiers.

Le document de zonage est établi en application du code de l'Environnement, du Code général des Collectivités Territoriales suivant les articles L 2224-8 et L 2224-10 et R 2224-7 à R 2224-9.

Un état des lieux de l'environnement et une analyse globale de la rue Paul Naudé, partie non encore desservie par l'assainissement collectif de la Ville de Ballancourt-sur-Essonne, ont été faits.

L'enquête publique s'est déroulée sans incidents. Des habitants sont venus s'informer pendant les permanences sur le dossier et ont tous donné un avis favorable au projet de modification.

*
* *

Ainsi que nous l'avons indiqué, le projet de modification du zonage d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales de la rue Paul Naudé à Ballancourt-sur-Essonne est diligenté non seulement pour l'amélioration de service à l'utilisateur mais dans le cas présent **principalement pour la protection de l'environnement proche de la rivière l'Essonne.**

C'est aussi une des parties non encore non couverte par un assainissement collectif de la Ville de Ballancourt-sur-Essonne.

Ce projet définit une extension de la zone d'assainissement collectif qui se limite aux zones constructibles dans ce secteur de la rue Paul Naudé, selon le Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur, dont les dernières modifications ont été approuvées en 2012.

Pour l'assainissement des eaux usées, une analyse des contraintes techniques et financières des différentes solutions a été effectuée sur le secteur pour orienter le choix de la meilleure solution.

./...

Après examen des différentes filières envisageables, la solution de l'assainissement collectif des eaux usées est apparue la plus adaptée et sensiblement d'un coût inférieur aux autres solutions.

Pour l'assainissement des eaux pluviales, des tests et sondages ont montré une grande diversité de perméabilité des sols du secteur. Les deux puisards publics présents dans la rue ne fonctionnent pas et sont insuffisamment dimensionnés pour une pluie décennale.

L'assainissement collectif des eaux pluviales et de ruissellement pour en assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement, avec la mise en place d'ouvrages qui pourront aussi en assurer la collecte et le stockage, semble être la meilleure solution.

NDLR : Un examen plus attentif nous a amené à constater que la réalisation de ce système d'assainissement collectif va cependant viabiliser et desservir par tous les réseaux divers, des terrains sis en bordure de la rue Paul Naudé principalement côté rivièrre de l'Essonne, actuellement non constructibles selon le dit PLU, voir chapitre IV . 4 - Terrains viabilisés non constructibles page 7 du rapport.

La Commune que nous avons consultée, lors de notre dernière permanence, ne souhaite pas modifier, dans un proche et moyen avenir, le zonage de ce secteur de son Plan local d'urbanisme en vigueur. Nous en prenons acte et ne retiendrons pas de changement du périmètre d'assainissement collectif proposé.

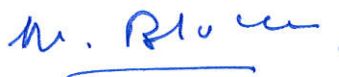
Nous avons constaté que :

- les solutions techniques retenues apparaissent les meilleures solutions.
- le coût global des travaux pour l'assainissement collectif est sensiblement inférieur aux autres solutions.

Cela exposé, le commissaire enquêteur soussigné émet

- un **avis favorable** au projet de zonage d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales pour la rue Paul Naudé, présenté par le Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de Cours d'eau et soumis à la présente enquête publique.

à Guyancourt le 7 août 2015
le commissaire-enquêteur



M. Bloch.